



**natagora**

la nature avec vous

*Conservation de la nature*  
*Outils législatifs à disposition*  
*des communes*

Marie Elisabeth Mahy  
Mars 2009

- Évaluation des incidences
- Loi sur la conservation de la nature
  - Protection des espèces
  - Protection des milieux
- Code forestier
- Agriculture
  - PGDA
  - Ecoconditionnalité
  - Mesures agri-environnementales



# *Évaluation des incidences*



# Évaluation des incidences

## *Principes de base*

- tout permis soumis à évaluation
- notice ou étude en fonction de la classe et du risque d'impact
- contenu : évaluation des effets directs et indirects, à court, à moyen et à long terme, de l'implantation et de la mise en oeuvre du projet sur:
  - 1° l'homme, la faune et la flore;
  - 2° le sol, l'eau, l'air, le climat et le paysage;
  - 3° les biens matériels et le patrimoine culturel;
  - 4° l'interaction entre ces facteurs.
- Effet sur la décision :
  - ne « lie » pas l'autorité compétente pour octroyer ou refuser un permis.
  - mais obligation de motivation de la décision



*Loi sur la conservation  
de la nature*



# Loi sur la conservation de la nature

## *Concepts*

Définition de différentes catégories  
=> différentes protections

- Types d'habitats naturels d'intérêt communautaires  
Annexe VIII
- Prioritaires \*
- Espèces d'intérêt communautaire  
Annexes II, point a, IV, VI, point a, IX
- Prioritaires \*
- Site Natura 2000 ZPS, ZSC
- Espèces menacées en Wallonie  
Annexe II, point b, VI, point b
- Espèces partiellement protégées  
Annexe III, VII

# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des espèces*

### 1. Protection des oiseaux

- Tous les oiseaux sauf domestiques et gibiers

=> Protection:

- ~ Tuer, piéger, perturber
- ~ Œufs et nids
- ~ Commerce, transport



# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des espèces*

### 2. Protection des autres groupes d'espèces animales

- Espèces annexe II a et b

=> Protection intégrale:

- ~ Tuer, capturer, perturber
- ~ Œufs
- ~ Détériorer habitats, sites de reproduction, aires de repos
- ~ Commerce, transport

- Espèces annexe III, IV

=> Protection partielle



# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des espèces*

### 3. Protection des espèces végétales

- Espèces annexe VI a et b  
=> Protection intégrale:
  - ~ Cueillir, détruire, couper
  - ~ Détériorer habitats
  - ~ Commerce, transport



- Espèces annexe VII  
=> Protection partielle



# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des espèces*

### Dérogation

- Qui? Le Gouvernement => IG DNF
- Conditions:
  - ~ pas d'autre solution satisfaisante
  - ~ pas de mise en danger de la population d'oiseaux ou pas de nuisance à l'état de conservation favorable des populations concernées
  - ~ motifs limitativement énumérés

# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des milieux*

*Réserves Naturelles*  
*Réserves forestières*  
*Sites Natura 2000*

*Zones humides*  
*d'intérêt biologique*  
*Cavités souterraines*  
*d'intérêt scientifique*

Cfr Présentation  
Elise Poskin



# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des milieux : Natura 2000*

### *Cadre général dans la LCN (art. 28)*

- Si l'activité est soumise à un autre permis pas de double autorisation

=> Le mécanisme existant devient le mécanisme de contrôle pour Natura 2000.

- 3 niveaux de contraintes spécifiques pour Natura 2000
  - Interdictions (dérogations par l'Inspecteur général DNF)
  - Autorisations par le Directeur DNF
  - Notifications

=> Modalités d'exécution dans un AGW « Procédures »

# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des milieux : Natura 2000*

### *Protection des sites N2000 via les permis existants*

- Évaluation appropriée des incidences
  - applicable dans et en dehors des sites dès qu'il y a risque d'impact
  - « les autorités nationales compétentes ne marquent leur accord sur ce plan ou projet qu'après s'être assurées qu'il ne portera pas atteinte à l'intégrité du site concerné »; « aucun doute raisonnable d'un point de vue scientifique »
- Avis du DNF (art 136 al. 2 CWATUP)

# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des milieux : Natura 2000*

### *Régime préventif Natura 2000*

2 échelles de contraintes

- Mesures générales
  - ~ applicables à tous les sites et
  - ~ partout sur le site
  - => AGW « Mesures générales »
- Mesures particulières
  - ~ spécifiques aux habitats/espèces;
  - ~ définies par site et
  - ~ par unité de gestion
  - => AGW « désignation »

# Loi sur la conservation de la nature

## *Protection des milieux : Natura 2000*

### *L'arrêté de désignation*

#### Contenu principal

- Liste des habitats d'intérêt communautaire (HIC) et des espèces d'intérêt communautaire
- Synthèse des critères scientifiques relatifs à la sélection du site
- Cartographie des unités de gestion (UG) + des principaux HIC
- Objectifs de gestion active par UG
- Mesures préventives par UG (interdictions, autorisations, notifications)



*Code forestier*



## *Conservation des bois et forêts*

### Définition de différentes mesures de protection

- Maintien de l'équilibre feuillus/résineux (art. 31)
- Protection des arbres
- Maintien de la quiétude (art. 35)
- Protection des écosystèmes
- Réglementation des mises à blanc (art. 38)
- Réglementation des fertilisants, des fongicides, herbicides et insecticides (art. 42)
- Réglementation du drainage (art. 43)
- Interdiction de feu (art. 45)

N.B. Réglementation de la circulation en forêt

## *Régime forestier*

Conservation des bois et forêts: définition de différentes mesures de conservation (art. 71)

- Maintien d'arbres feuillus morts
- Maintien de quilles résineux
- Maintien d'arbres d'intérêt biologique
- Création de lisières
- Interdiction des résineux en bordures de cours d'eau
- Création de 3 % de réserve intégrale de feuillus

## *Régime forestier*

### Plan d'aménagement

- État des lieux
- Objectifs de gestion durable
- Mesures Natura 2000 + autres espaces protégés
- Mesures biodiversité + intérêt paysager
- Planification de la gestion
- Moyen financier
- Modes d'exploitation => protection sols et eaux



# *Droit agricole*



## *Plan de gestion durable de l'azote en agriculture*

Code de l'eau art. R188 à R232

- réglementation du stockage
- réglementation des épandages
  - en bordure de cours d'eau (4m)
  - sur sol gelé, enneigé, saturé en eau
  - période
  - quantités
  - taux de liaison au sol
    - = rapport entre les flux d'azote org de l'exploitation et sa capacité d'épandage dans le respect des normes
    - Doit être égal à 1

## *Conditionnalité*

- Règlement européen: aides de la Commission ssi respect des bonnes conditions agricoles et environnementales + exigences réglementaires
- Sanctions : réductions des aides de 1 à 100%
- En Région wallonne thèmes Nature:
  - ~ Maintien des pâturages permanents
  - ~ Permis d'urbanisme pour la modification du relief du sol, des haies et alignement d'arbres
  - ~ Exigences Natura autorisation pour les drains, herbicides et labours
  - ~ Protections des espèces
  - ~ Protection des eaux

## *Mesures agri-environnementales*

Principes de base:

- Engagement > Bonnes Pratiques Agricoles:
  - ~ 7 mesures générales accessibles directement
  - ~ 3 mesures ciblées accessibles après l'avis technique d'un conseiller
- Engagement sur base volontaire à une des MAE pour 5 années
- Accessible à tous les producteurs

## *Mesures agri-environnementales*

### Méthodes :

1. Éléments du réseau écologique et paysage => haies et bandes boisées, arbres, buissons isolés, bosquets, mares
2. Prairie naturelle
3. Bordures herbeuses extensives
4. Couverture hivernale
5. Réduction d'intrants en céréales
6. Races locales menacées
7. Faibles charges en bétail
8. Prairie de haute valeur biologique
9. Bandes de parcelles aménagées
10. Plan d'action agri-environnemental

# Agriculture



*Merci de votre  
attention*

